



L'ACERVA LIEN

C'est la rentrée !!!

107 élèves ont repris le chemin de l'école, où ils sont accueillis par une équipe dynamique d'enseignantes et d'Atsem.

Sur la photo, de gauche à droite : Célia LAULE, Morgane DURAIN, Julie GOUDOT, également directrice ; Christiane VOUAUX, Atsem ; Aurore ANDRE ; Léonie JAMBEAU ; Isabelle DEISS, Atsem et Florence HOUDAYER

Les élèves viennent principalement, outre Azerailles, de Gélacourt et Brouville, mais nous accueillons également quelques élèves de Glonville, Vathiménil et Baccarat.

A tous, élèves, enseignantes et Atsem, nous souhaitons une très bonne année scolaire !



Compte rendu du conseil municipal du 09 Juin 2023

Présents : Rose-Marie FALQUE, Justine GARNIER, Philippe GRANDMAITRE, Yannick HOFFNER, Louisa IKHLEF, Olivier LEGROS, Didier MAURY, Thomas MELLE, Jean-Claude ROUBAUD.

Absents excusés : Rose-Marie MAGNIER donne procuration à Didier MAURY, Lionel TIROLE donne procuration à Jean-Claude ROUBAUD, Nicolas MALO donne procuration à Thomas MELLE.

Désignation du secrétaire de séance : Louisa IKHLEF est désignée secrétaire de séance à l'unanimité du conseil municipal.

1 - Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 14 avril 2023 :

A l'unanimité, approuve le compte-rendu du Conseil Municipal du 14 avril 2023.

2 – Vote des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants pour les élections sénatoriales :

Le vote des grands électeurs pour s'est déroulé à bulletin secret, les résultats sont :

Titulaires :	Suppléants :
Mme Rose-Marie Falque	M. Jean-Claude Roubaud
M. Mellé Thomas	M. Yannick Hoffner
Mme Justine Garnier	M. Olivier Legros

3 – Vente de la parcelle 3 du nouveau Lotissement :

Par délibération du 7 décembre 2020, le conseil municipal a fixé les prix de vente des parcelles du nouveau lotissement de la Croisette.

Une nouvelle demande de réservation de parcelles a eu lieu :

Numéro du lot	Numéro de parcelle	Surface du lot	Prix de vente	Acquéreurs
3	ZP 35 ZP 49	709 m ²	49 630 €	PIERRE Charly GRANDCLAUDE Amélie

Aussi, après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'approuver la cession du lot 3 du nouveau lotissement de la Croisette comme présenté dans le tableau ci-dessus et donne tout pouvoir au Maire pour signer les actes de vente se rapportant à ces aliénations en tant que représentant de la commune.

4 – Remboursement de frais d'un adjoint :

Monsieur Thomas MELLE, 1^{er} adjoint de la commune, a été contraint de faire le plein de gasoil de la voiture de la commune. Il a avancé les frais avec sa carte personnelle.

Le conseil municipal (Monsieur MELLE s'étant retiré du vote), après en avoir délibéré à l'unanimité accepte de rembourser la somme de 80.03 €, engagée par Monsieur Thomas MELLE.

5 – Subvention aux associations :

Sporting Club de Baccarat :

Madame le Maire donne lecture du courrier du 11 mai 2023, envoyé par Monsieur Marc LEROY, Président du Sporting Club de Baccarat, club de football.

Monsieur LEROY vient à l'école donner des cours de foot auprès des élèves de l'école d'Azerailles. Considérant que 11 jeunes d'Azerailles fréquentent ce club, Madame le Maire propose d'allouer une subvention de 600 €.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte d'allouer une subvention de 600 € au Sporting Club de Baccarat.

Basket Club Raon-Baccarat :

Madame le Maire donne lecture du courrier du 22 mai 2023, envoyé par Monsieur Jean-Pierre VALLEE, Président du Basket club Raon-Baccarat.

Considérant que 7 jeunes d'Azerailles fréquentent ce club, Madame le Maire propose d'allouer une subvention de 300 €.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte d'allouer une subvention de 300 € au basket club Raon-Baccarat.

Association des Jeunes Sapeurs-Pompiers :

Madame le Maire donne lecture du courrier du 3 mai 2023, envoyé par Monsieur Guillaume GUERLAND, Président de l'Association de Jeunes Sapeurs-Pompiers de Val de Meurthe créée en juillet 2022. Cette section regroupe les Centres de AZERAILLES, BACCARAT, BADONVILLER et GRANDS FAINGS.

11 jeunes issus de l'ensemble de ce bassin de vie fréquentent cette association, Madame le Maire propose d'allouer une subvention de 200 €.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte d'allouer une subvention de 200 € pour l'Association des Jeunes Sapeurs-Pompiers.

VMEH : visite des malades en milieu hospitalier de Baccarat :

Madame le Maire donne lecture du courrier du 14 mars 2023, envoyé par l'association VMEH du secteur de Baccarat.

Madame le Maire propose d'allouer une subvention de 100 €.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte d'allouer une subvention de 100 € à VMEH du secteur de Baccarat.

Association des Parents d'Elèves du Collège de Baccarat :

Madame le Maire donne lecture du courrier du 20 avril 2023, envoyé par l'association des Parents d'Elèves du Collège de Baccarat qui sollicite une subvention de fonctionnement d'un montant de 50€ afin poursuivre leurs actions de soutien auprès des élèves, des professeurs et de l'équipe éducative du collège.

Madame le Maire propose d'allouer une subvention de 50 €.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte d'allouer une subvention de 50 € à l'Association des Parents d'Elèves du Collège de Baccarat.

Groupement des Sociétés Militaire et Patriotique du Canton de Baccarat :

Madame le Maire donne lecture du courrier du 2 avril 2023, envoyé par du Groupement des Sociétés Militaires et Patriotiques du Canton de Baccarat. Cette association permet de créer un lien permanent entre les amicales et les Sociétés adhérentes pour conserver le devoir de mémoire et servir d'interlocuteur avec les autorités Civiles et Militaires. La subvention a pour objet la réalisation d'un drapeau au motif de l'association porté lors de cérémonies commémoratives.

Madame le Maire propose d'allouer une subvention de 100 €.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte d'allouer une subvention de 100 € au groupement des Sociétés Militaires et Patriotiques du Canton de Baccarat.

6 – Création d'un emploi de rédacteur territorial principal de 1^{ère} classe :

Considérant la nécessité de créer 1 emploi de rédacteur territorial principal de 1^{ère} classe, en raison de l'avancement de grade d'un agent titulaire,

Le Maire propose à l'assemblée la création d'1 emploi de rédacteur territorial principal de 1^{ère} classe, permanent à temps complet à raison de 35 heures hebdomadaires.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'adopter la *modification* du tableau des emplois ainsi proposée.

7 – Modification de la durée hebdomadaire d'un poste de rédacteur territorial :

Afin de gérer l'Agence Postale Communale, un agent a été mis à disposition par le centre de gestion. Il conviendrait de recruter directement cette personne par voie de mutation. Un emploi de rédacteur étant déjà inscrit au tableau des effectifs pour 35 heures hebdomadaires, il conviendrait de modifier la durée hebdomadaire de travail à 13 heures par semaine. L'Agence postale étant ouverte les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 9h à 11h45. L'agent en charge de l'accueil doit être présente effectivement de 8h45 à 12h.

Le Maire propose à l'assemblée de procéder à la suppression d'un poste permanent du poste de rédacteur territorial à temps complet et à la création simultanée d'un poste permanent de rédacteur territorial à temps non complet pour une durée de travail de 13 heures par semaine, à compter du 1^{er} septembre 2023.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

- d'adopter la proposition du Maire.
- de charger le Maire de procéder au recrutement correspondant.
- d'inscrire au budget de l'exercice en cours, les crédits correspondants.

8 – Modification du tableau des effectifs au 1^{er} juillet 2023 et au 1^{er} septembre 2023 :

Le Maire propose à l'assemblée d'adopter les modifications du tableau des emplois modifié. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'adopter le tableau des emplois qui prendra effet à compter du 1^{er} juillet 2023 et au 1^{er} septembre 2023.

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans ces emplois seront inscrits au budget de la commune d'AZERAILLES, chapitre 012, articles 6411, 6413.

9 – Convention périscolaire entre la commune, le Syndicat des Vallées du Cristal et le SDIS :

Madame le Maire propose aux membres du Conseil d'établir une convention avec le Syndicat des Vallées du Cristal et le SDIS consistant à accueillir les enfants des sapeurs-pompiers volontaires scolarisés alors que cela n'était pas prévu, quand le parent part en intervention. Le Sapeur-Pompier Volontaire peut ainsi se rendre disponible et assurer le secours de proximité en journée. Le coût des heures de garderie, lors d'un départ imprévu incombera à la commune.

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Madame le Maire à signer la convention avec le SDIS et le Syndicat des Vallées du Cristal, pour l'année scolaire 2022-2023 renouvelable par tacite reconduction.

10 – Convention d'occupation du garage de l'école par l'Association « Les Canailles d'Azerailles » :

L'association les Canailles d'Azerailles demande à la commune la mise à disposition d'un local pour y stocker leur matériel.

Le conseil municipal, propose à l'unanimité, la mise à disposition du garage de l'école à l'Association Les Canailles d'Azerailles, à titre gratuit et charge Madame le Maire à signer tous les documents s'y rapportant.

Il est précisé que l'association devra se couvrir par une assurance.

11 – Motion de soutien à Monsieur Edouard BABEL Maire de Magnières et aux élus :

Depuis plusieurs mois, nous assistons à une recrudescence des violences, intimidations, menaces physiques et verbales envers les élus locaux et plus particulièrement les maires.

Cette semaine c'est notre collègue et ami Edouard BABEL, maire de Magnières qui a été violemment agressé dans l'exercice de ses fonctions.

En 2022, les violences envers les élus locaux ont progressé de 22%.

Insultes, menaces, violences, ces agressions envers celles et ceux engagés pour le bien commun, doivent cesser. Elles sont inacceptables.

S'attaquer aux élus, c'est s'attaquer à la République toute entière, à nos institutions et à la démocratie.

Le conseil municipal réuni en séance le 09 juin 2023 :

► Apporte tout son soutien à Edouard BABEL, maire de Magnières.

► Condamne tous les actes de violence, de quelque nature qu'ils soient envers les élus de la République.

► Réaffirme son attachement aux fondements et aux valeurs de la République.

► Demande une mobilisation de l'ensemble des pouvoirs publics dans la lutte contre ces agressions et aucune tolérance pour quiconque enfreint les règles.

► Réaffirme sa solidarité totale envers l'ensemble des élus de notre pays, piliers de la République sur nos territoires.

ETAT CIVIL

Naissances :

Eliott CHERRIER, fils de William CHERRIER et de Laure MOUGEOT né le 22 juillet à Nancy.

Astrid, Jeanne GYBELS OUANES, fille de Stéphane OUANES et de Pauline GYBELS, née le 13 août à Lunéville.

Félicitations aux heureux parents !

Mariages :



Pierre JACQUOT et Rachel WALBRECQ
mariés le 22 juillet 2023



Pierrick DUVAL et Elodie FRANTZ
mariés le 29 juillet 2023



Anthony PAYEUR et Chloé HANIB
mariés le 9 août 2023.



Vincent VOURIOT et Léa LECOMTE
mariés le 9 septembre 2023.

Tous nos vœux de bonheur !

Décès :

- Monsieur CAËL Johan décédé à Azerailles le 17 août 2023

Nous présentons nos sincères condoléances à la famille

INFORMATIONS MUNICIPALES

AIDES BONUS VELO :

S'inscrivant dans le combat pour la transition énergétique, l'Etat a revu sa prime à la conversion 2023. Si vous achetez un vélo classique ou électrique, vous pouvez, sous réserve d'éligibilité, bénéficier d'une aide financière.

Les critères d'attribution ont été revus, à partir du 1^{er} janvier 2023, dans le but de couvrir 50 % des ménages les plus modestes (revenu fiscal de référence par part inférieur à 14.089 € contre 13.489 € en 2022).

Si vous avez plus de 18 ans, résidez en France et que vous possédez des ressources inférieures à 14.089 €, ou encore que vous êtes en situation de handicap, vous êtes éligible à cette aide.

Pour recevoir ce financement, il faut déposer votre requête sur le site <https://www.primealaconversion.gouv.fr/dboneco/accueil> dans les 6 mois après la date de facturation du vélo.

TRAVAUX DE LA SNCF : FERMETURE DES PASSAGES A NIVEAU

En raison de travaux de régénération des voies prévus en 2024, des **travaux préparatoires** sont programmés cette année. Après les travaux au passage à niveau de la gare, le PN 32 (rue André Pétronin) sera **fermé du 25 septembre au soir au 4 octobre matin**. Les déviations seront mises en place.

BOIS DE CHAUFFAGE :

Les inscriptions sont prises en mairie dès-à-présent et ce jusqu'au 30 octobre 2023.

RECENSEMENT DE LA POPULATION :

Le recensement de la commune aura lieu du 18 janvier au 17 février 2024.

LA STELE DE BERTRICHAMPS :

Fleurie par la commune chaque année, début septembre, dans le cadre des manifestations commémoratives des combats de septembre – octobre 1944, cette stèle rappelle la mémoire d'Ernest BERTSCH, Fernand CHERRIER et Joseph AUBERT, enfants d'Azerailles, fusillés par les nazis le 16 septembre 1944 en forêt de Bertrichamps. Leurs corps furent retrouvés entre décembre 1944 et mars 1945.



ILS ONT RENOVE LA BORNE DE LA 2^{ème} DB :

Et nous les remercions vivement ! M'Hamed BOUABDALLAH, Dominique THINES et son petit-fils Hugo ont passé, bénévolement, plusieurs heures à frotter et repeindre la borne, usée par le temps. Les autocollants ont été refaits, également bénévolement, par Marie-Françoise et Gilles BERNARD. La borne sera donc en état pour les cérémonies d'octobre 2024 qui marqueront le 80^e anniversaire de la libération de notre territoire, par la 2^{ème} DB du Général Leclerc.



AUX PROPRIETAIRES DE CHIENS...

Rappelons qu'ils doivent ramasser les déjections de leurs animaux, surtout lorsque leurs toutous se soulagent sur un trottoir, devant une maison ! Merci à eux !

REPAS DES ANCIENS :

Réservez la date, il aura lieu le samedi 25 novembre.

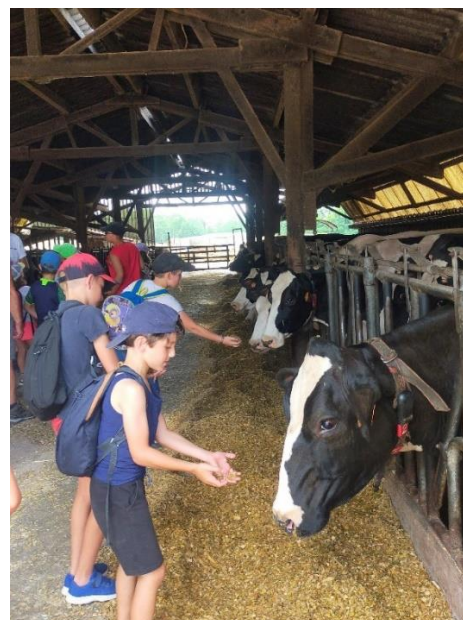
INFORMATIONS ASSOCIATIVES ET DIVERSES

LES ENFANTS AU PARADIS...

Bien que l'année scolaire soit terminée, 26 élèves ont participé à une semaine d'activités intitulée "l'école apprenante", avec les enseignants de l'école d'Azerailles. Au programme du mardi 11 Juillet, la visite du GAEC du Paradis à Flin encadrée par le club vosgien d'Azerailles.

Vers 9h00, ce groupe se mit en marche. Nous fûmes accueillis par les gérants du GAEC du Paradis, Messieurs Valéry GUILLAUME, Christophe GUILLAUME et Bernard SESMAT. Deux groupes furent constitués pour la visite. Le GAEC du Paradis comprend environ une centaine de bêtes. En premier, visite de la salle de stabulation des vaches Prim'Holstein avec explication sur le mode d'alimentation et de la production de lait, en second la salle des petits veaux de cette année puis en dernier la salle de traite des vaches par deux robots de traite ASTRONAUT qui au dire des exploitants leur font gagner un temps précieux.

Tout au long de cette visite un échange de questions réponses s'établit avec les enfants et au final ceux-ci eurent droit à une collation offerte par les responsables du GAEC. Un grand merci pour leur accueil et leur disponibilité.



Accueil au Paradis

LE DEPUTE THIBAUT BAZIN EN VISITE AU CLSH

« Avez-vous une voiture de service ? Avez-vous déjà rencontré le Président de la République ? Combien gagnez-vous ? Allez-vous souvent à Paris ? Comment devez-vous être habillé ? Avez-vous des enfants ? » Voici quelques-unes des nombreuses questions qui furent posées à notre député,

Thibault BAZIN lors de son passage, le 10 juillet, au CLSH d’Azerailles – et auxquelles il répondit avec sourire et bienveillance.



VISITE DU NOUVEAU DIRECTEUR DEPARTEMENTAL DU SDIS :

Le Colonel Ivan PATUREL, nouveau directeur du SDIS, accompagné du Colonel CELZARD, commandant le Groupement du Lunévillois, a rendu visite au centre de secours d’Azerailles le 27 juillet ; il s’est longuement entretenu avec nos sapeurs-pompiers, commandés par le Sergent-Chef Thibault SUSCET.



DEUX COLLEGIENNES A L'HONNEUR

Deux collégiennes en classe de troisième, Emma MARCHAL-ZORZI et Charlotte BLAZEK ont reçu le 4 juillet, à la Préfecture, le prix de l'Education Citoyenne pour leur exposition sur la première guerre mondiale, qui fût présentée au collège et à la médiathèque de Baccarat.



Félicitations à toutes les deux.

LA FETE DES VOISINS :



Les voisins du quartier « rue du Canal » se sont retrouvés le 29 juillet pour une soirée sous le signe de l'amitié et de la bonne humeur.

Cette photo est un hommage à Johan CAEL (à droite sur la photo, avec la casquette) malheureusement décédé le 17 août d'un arrêt cardiaque. Cette disparition a été vécue douloureusement par ses amis.

CLUB VOSGIEN : le pont « romain » du Breuil sécurisé

Le sentier du Pont Romain est inscrit au plan départemental des itinéraires de promenades et de randonnées (PDIPR) établi par le Conseil Départemental. Le vieux pont de pierres n'était plus sécurisé et pouvait être dangereux. Ce circuit étant sous la responsabilité du club, il nous appartenait de protéger les marcheurs.

Après concertation et étude du projet, celui-ci arriva à son terme et le 23 août 2023, l'équipe et quelques bénévoles ont posé ce bel ouvrage en bois au lieu-dit « Pont Romain ». Le circuit est donc maintenant ouvert et praticable à tous.

Je remercie Madame le Maire et la municipalité pour son aide financière à la réalisation de ce projet. Je remercie également toutes les personnes qui ont donné de leur temps, en particulier, Alain et Jean-Yves pour leur dévouement et les heures passées pour la réussite de ce projet.

Pascal Rezette, Président du Club



GRAND WEEK-END FESTIF DE L'AGRICULTURE :

Les Jeunes Agriculteurs du canton de Baccarat ont accueilli les 19 et 20 août, à Azerailles, la finale départementale du concours de labours.

La journée du samedi était réservée aux jeux intervillages ; 8 équipes se sont affrontées dans des jeux pour petits et grands ; l'équipe de Bertrichamps, vainqueur, a dédié sa victoire à l'équipe d'Azerailles qui s'était retirée des jeux après le décès de Johan CAEL.

Le concours de labours eut lieu le dimanche, ainsi que de nombreuses animations : moissonnat'cross ; tractor pulling ; traines cul. Des visites de la méthanisation étaient également proposées.

Au total, près de 5000 personnes ont visité le site ce dimanche.



Les vainqueurs du concours de labours, sélectionnés pour la finale régionale.

REPRISE DES ACTIVITES DELA MJC :

Activités de la MJC D'AZERAILLES			
	<u>DANSE COUNTRY ET LINE-DANCE</u>	<u>DATE DE REPRISE</u>	<u>CONTACTEZ</u>
AU FOYER	Tous les mardis de 20h à 22h	12 septembre	MAURY Valérie 06 86 27 75 29
	<u>YOGA</u>		
	Tous les jeudis de 18h15 à 19h30	14 septembre	MAGNIER Rose-Marie 06 51 15 77 54
	<u>BRICOLAGE MANUEL</u>		
	Tous les lundis de 13h30 à 17h	11 septembre	MAURY Valérie 06 86 27 75 29
	<u>BRODERIE</u>		
	Tous les vendredis de 14h à 17h	02 septembre	HUMBERT Danièle 06 26 23 18 53
<u>ATELIERS SCRAPBOOKING</u>			
Le lundi de 20h à 22h30	05 septembre	MAURY Valérie 06 86 27 75 29	
<u>CARTES, JEUX DE SOCIETE</u>			
Tous les lundis à partir de 14h à 18h	11 septembre	MAGNIER Rose-Marie 06 51 15 77 54	
<u>GYM SENIOR</u>			
Tous les vendredis de 14h00 à 15h00	15 septembre	MAGNIER Rose-Marie 06 51 15 77 54	
A la salle Jeanne d' Arc	<u>BOXE THAÏ et BOXE ANGLAISE</u>		
	<u>Section enfants (7-15 ans)</u>		
	Tous les mardis de 17h30 à 18h30	12 septembre	CLAUZEL Jean-Marc 06 17 21 90 45
<u>Section adultes (+15 ans)</u>			
Tous les mardis de 19h à 20h30	05 septembre		
Tous les jeudis de 20h à 21h30			

AUTRES SPORTS POSSIBLES A BACCARAT :

Pour les enfants âgés de 6 à 11 ans, l'Office Municipal des Sports de Baccarat propose, selon des cycles de plusieurs semaines, les activités suivantes : football, rugby, VTT, tennis, basket, accrosport, judo, tennis de table, futsal, indiaka, tir à l'arc, handball, kick-boxing, et en hiver ski de fond et raquettes.

Ces activités sont payantes pour les enfants non domiciliés à Baccarat. Pour tout renseignement, s'adresser à l'Office Municipal des Sports, téléphone : 03.83.76.35.35.

Les documents sont accessibles sur le site internet : www.ville-baccarat.fr

APERO-TONG avec le Relais Familles :

Joie et bonne humeur étaient de mises pour ce moment de partage qui célébrait la fin de l'été et la reprise des activités du Relais Familles. L'occasion pour de nouvelles familles de découvrir, autour d'un verre de jus de fruits, les nombreuses activités proposées par l'association.



BABY BROCANTE du RELAIS FAMILLES :

Le dimanche 8 octobre, salle du foyer, de 9 h à 13 h.

PROCHAIN CONCERT :

La chorale « les Pervenches » se produira au Foyer le **dimanche 15 octobre**, à 14h30.

LES REGLES D'URBANISME :

Expliquées sur le schéma de la dernière page. La mairie est à disposition pour toute question.

Commune de Azerailles

Représentant légal : Mme Rose-Marie FALQUE

Directeur de la publication : Mme Rose-Marie FALQUE

Rédaction : Mairie d'Azerailles 2 Place du Gal Hellé 54122 AZERAILLES

Date de parution et de Dépôt légal : 6716L101

Impression : INTERTRACE 215 Route de la Féculerie 88100 PAIR ET GRANDRUPT

